

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 475

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 475 *décrétant des travaux de mise à niveau des infrastructures d'alimentation et de traitement des eaux pour un emprunt de 1 500 000 \$ pour pourvoir aux travaux*

Adoption par le conseil : 10 février 2026

Approbation par les personnes habiles à voter : du 23 au 27 février 2026

Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 27 mars 2026

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le règlement mentionné précédemment peut être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux>. Une copie est aussi déposée au Service du greffe et des affaires juridiques au 4^e étage de l'hôtel de ville au 61, rue Sainte-Cécile à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 8 avril 2026.

Josée Bourdeau, notaire, OMA
Greffière adjointe